

Madame, Monsieur,

Les observations inscrites dans ce registre constituent des données communicables au sens du Code des Relations entre le Public et l'Administration. Les observations inscrites dans ce registre peuvent être anonymes.

A la fin de l'enquête, les informations recueillies (y compris les données à caractère personnel) sur ce registre seront retranscrites sur le procès-verbal dressé par le Commissaire enquêteur. Le procès-verbal est une pièce annexée au rapport qui sera rendu par le commissaire enquêteur.

Ce rapport sera rendu public pendant un an au siège de Plaine Commune (sur rendez-vous), sur le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante : <https://www.plaine-commune-rlpi.engueteublique.net>

Les dispositions de ce même Code prévoient toutefois que, sauf si les personnes intéressées ont donné leur accord, lorsque ces documents comportent des données à caractère personnel, ils ne peuvent être rendus publics qu'après avoir fait l'objet d'un traitement permettant de rendre impossible l'identification de ces personnes.

Aussi, sauf avis contraire de votre part, vos coordonnées (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone) seront anonymisées avant leur mise en ligne.